

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2024

**PRÉSENTS** : Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Damien COMBET, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Pascale MILLOT, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE

### **Absents représentés :**

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Mme Catherine STARON  
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET  
M. Erwan LE SAUX donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET  
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN  
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA

**ABSENTS** : Mme Josiane CHAPUS, Mme Christiane CONSTANT, Gregory NOWAK

**SECRÉTAIRE** : M. Guy Boisserin,

**Ouverture de la séance à 20h30**

## Préambule : Présentation du bilan d'intervention EPORA

*Présentation : Mme Camille Bourrat, Responsable du Pôle Aménagement et Droit des Sols de la CCVG*

**Mme Staron** demande si les montants de la convention peuvent être revus.

**Mme Bourrat** répond que pour le protocole 4, le montant a été élevé significativement. Il est monté à 18 millions euros.

**Mme Staron** précise qu'il y a de plus en plus de requalification urbaine sur les territoires.

## 1 / Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 04 mars au 22 mars 2024

*L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, des décisions prises par Madame La Présidente.*

## 2/RAPPORTS

### 2.1 – FINANCES

*Rapporteur : Mme Catherine Staron*

#### **2024-43 : Approbation du compte administratif 2023 (CA23)**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-44 : Approbation du compte de gestion 2023 (CG23)**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-45 : Affectation des résultats 2023 au budget 2024**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-46 : Vote des taux FPU (fiscalité professionnelle unique) 2024**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-47 : Vote des taux TEOM (Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2024 par commune**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-48 : Attribution de compensation (AC) 2024**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-49 : Dotation de solidarité 2024**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-50 : Création des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)**

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

**2024-51 : Approbation du budget primitif 2024**

**Mme Grange** demande si la période prévue est de deux ans concernant les projets de la gendarmerie et des logements.

**M Boisserin** répond que c'est prévu sur deux ans, mais comme il y a les espaces verts, la durée est un peu plus longue pour laisser le temps de finaliser toutes les factures.

**Mme Grange** demande si les crédits de paiement s'élèvent à 11 millions sur 2025.

**Mme Staron** précise que c'est cela. Les montants seront ajustés si besoin.

**Mme Staron** répond lors du débat d'orientation budgétaire, le montant évoqué était 9.5 millions pour les dépenses d'investissement pour 2025.

**M. Bérard explique** que ce sont les crédits de paiements ouverts. Il faut additionner.

Il précise que le montant de 11 millions correspond à trois ans et pas seulement sur 2025.

**Mme Staron** précise que le montant sera réajusté sur les 3 ans voire 4.

**M. Bérard** précise que cela dépend de ce qui avait été prévu en 2024. Cela dépend si on parle d'investissement que l'on engage ou de crédit de paiement que l'on décaisse. La finalité sera la même.

**M. Bérard** rajoute que les investissements qui ont été financés sont des investissements qui ont été engagés. Il y a une temporalité différente. Il y avait un décalage entre ce qui était prévu en 2024 et ce qui est annoncé ici.

**M. Gergaud** rajoute qu'il y a eu 13 millions d'euros de travaux entre 2020 et 2023, sur le précédent mandat. C'est un prévisionnel.

**Mme Staron** résume sur le fait que c'est l'ensemble des projets en cours qui pourraient être terminés avant la fin du mandat. Les plus importants sont les voiries, notamment avec l'arrivée de nouvelles lignes SYTRAL.

**M. Gergaud** rajoute que les travaux en cours ne concernent notamment que ces domaines.

**Mme Staron** complète en précisant que les décisions peuvent être modifiées, annulées.

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

## 2.2 – AMÉNAGEMENTS

*Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin*

### 2024-52 : Convention opérationnelle entre la commune de Brignais, l'EPORA et la CCVG – Secteur de la Gare – Rue du Général de Gaulle »

**Mme Grillon** demande les possibilités de participation de la CCVG sur les déficits à venir.

**Mme Gauquelin** répond que les pénalités SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) peuvent être utilisées. Sinon dans le cadre du PLH, une action aidera les communes dans le foncier. IL faut faire attention, avec les obligations SRU, les pénalités ne pourront pas être déduites.

**Mme Bourrat** rajoute que le montant pris en charge par l'EPORA peut être compris entre 25 et 90% en fonction de l'ambition du projet (plus ou moins social). La CCVG et le 3ème PHL (Programme Local de l'Habitat) pourra venir combler le reste à charge de la commune et abonder pour combler les déficits (dans le même cadre).

**Mme Gauquelin** explique que les communes « choisiront » et assumeront le déficit d'opération en fonction de la nature du projet (privé, accession sociale, sociale, très sociale)

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

### 2024-53 : Convention de réserve foncière entre la commune de Brignais, l'EPORA et la CCVG – « Entrée Nord – Rue Général de Gaulle »

**M. Bérard** explique qu'il s'agit de deux fonciers qui se touchent. Cela représente quelques hectares en face l'aménagement de la gare. C'est une zone stratégique. Sur ce projet, il n'y a pas eu de discussion avec les propriétaires, qui, à la date, ne semblent pas avoir la volonté de vendre, c'est en prévision d'une acquisition potentielle. L'entreprise est installée depuis longtemps et sans volonté de déménager. Pour l'instant c'est pour se donner les moyens si besoin.

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

### 2024-54 - PLH : contrat de mixité sociale (2023-2025) : objectifs, engagements et actions pour la production de logement social sur la commune de Millery

Il est demandé si les pénalités seront moins importantes si l'objectif est presque atteint.

**Mme Gauquelin** répond que les pénalités sont moins fortes actuellement, car les objectifs ont été atteints sur la période précédente. Mme Gauquelin a des craintes pour la période à venir. Il faudrait faire 86 logements pour ne plus avoir de carence. La commune sera toujours déficitaire.

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

### 2024-55 - PLH : Garantie d'emprunts ALLIADE HABITAT – 24 Place de Sourzy à Montagny pour un montant de 205 978,75 euros

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

## 2.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE

*Rapporteur : M. Damien Combet*

## 2024-56 : Débat sur le recensement des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Chaponost

**M. Franco** demande si c'est la seule commune qui est inscrite.

**M. Combet** répond que Chaponost s'est inscrite, mais le sujet a été évoqué dans les autres communes.

**M. Bérard** répond que pour sa commune, les conditions n'étaient pas réunies pour répondre dans de bonnes conditions.

**M. Combet** rajoute que sur la commune de Chaponost, il est possible pour les entreprises d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des zones économiques. Cela peut permettre aux entreprises de mettre des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments. Les impacts ne sont pas connus et les avantages non plus.

**Mme Staron** rajoute que les entreprises sont confrontées à des problèmes avec les assurances. Un groupe de travail est en cours de travail au niveau du ministère pour débloquer la situation. Il est difficile pour les entreprises de mettre des panneaux et être couverts par une assurance.

**M. Combet** précise que cela concerne une ancienne zone agricole. Il pourrait y avoir, uniquement, une activité agricole autour de cette zone.

## 2.4 – TOURISME

*Rapporteur : M. Damien Combet*

### 2024-57 - Convention partenariat du 1er mai 2024 au 31 décembre 2024 – Avenant n°2

*Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents*

## 3/DIVERS

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.  
La séance est close à 22h10

A Millery, le 09 avril 2024

Présidente de la CCVG  
Françoise Gauquelin

Signé le, 02/05/2024,  
GAUQUELIN Françoise



*F. Gauquelin*

Le secrétaire de séance  
M. Guy Boisserin